

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil
d'arrondissement
tenue le mardi 2 octobre 2018 à 19 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Daniel Moreau, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Daniel Lafond, Directeur du développement du territoire et études techniques
Madame Diane Martel, Directrice des travaux publics
M^e Katerine Rowan, Secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Ninon Meunier, Agente de recherche

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 00.

CA18 26 0270

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2018

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2018, avec le retrait du point 20.08.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 26 0271

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2018 à 19 h

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2018, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

La séance est suspendue à 19 h 01.

La séance reprend à 19 h 48.

10.03 - Point d'information des conseillers

Monsieur François Limoges quitte la salle à 20 h 19 et reprend son siège à 20 h 24.

10.04 - Période de questions du public

Début de la période de questions du public à 20 h 23.

Madame Stephanie Watt quitte la salle à 20 h 44 et reprend son siège à 20 h 49.

Monsieur François Limoges quitte la salle à 21 h 05 et reprend son siège à 21 h 09.

Monsieur François Limoges quitte la salle à 21 h 38 et reprend son siège à 21 h 43.

La période de questions prend fin à 21 h 50.

Madame Stephanie Watt n'est pas à son siège à 21 h 55.

CA18 26 0276

Approuver la création du programme « Projets participatifs citoyens » de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et adopter son Cadre de référence

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver la création du programme « Projets participatifs citoyens »;

D'adopter le Cadre de référence du programme « Projets participatifs citoyens ».

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1187928008

CA18 26 0277

Adhérer au processus de certification du « Mouvement vélosympathique » mise en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec et autoriser le dépôt de la demande de certification au nom de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

ATTENDU QUE le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager d'adopter un mode de vie actif;

ATTENDU QUE le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour diminuer la dépendance à la voiture et réduire les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité;

ATTENDU QUE la certification « Mouvement vélosympathique » est une valeur ajoutée pour un arrondissement au même titre que les certifications telles que Municipalité amie des enfants, Municipalité amie des aînés ou Les Fleurons du Québec;

ATTENDU QUE Vélo Québec accompagne gratuitement les collectivités qui désirent se joindre au « Mouvement vélosympathique »;

ATTENDU QUE le programme de certification « Mouvement vélosympathique » permet de mettre en valeur les réalisations de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie tout en lui permettant de faire le bilan de ses acquis et de définir les projets à mettre en œuvre afin de s'améliorer;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adhérer au processus de certification du « Mouvement vélosympathique » mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec;

D'autoriser le dépôt de la demande de certification au nom de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

12.02 1187928001

CA18 26 0278

Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Corporation de développement communautaire de Rosemont Inc. » pour la période et le montant indiqués dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Octroyer une contribution financière de 17 584 \$ pour l'année 2018-2019

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver la convention avec contribution financière entre la Ville de Montréal et l'organisme « Corporation de développement communautaire de Rosemont Inc. », établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 17 584 \$ à l'organisme « Corporation de développement communautaire de Rosemont Inc. » pour la période et le montant indiqués dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

Nom de l'organisme et numéro de fournisseur	Projet	Période	Montant recommandé	Soutien financier MESS p/r au projet global en %
Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. (118190)	Accompagner des gens vulnérables par le biais d'un agent de participation citoyenne pour réaliser au minimum deux projets en lien avec les priorités de quartier issues du Forum social de Rosemont afin de soutenir les gens plus en marge de la société et en particulier les personnes itinérantes, isolées ou seules.	Octobre 2018 à mars 2019	17 584 \$	94,6 %

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1183581007

CA18 26 0279

Approuver deux conventions avec contribution financière avec les organismes « Centre communautaire Petite-Côte » et « La Maisonnette des parents » pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018-2021) - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 28 121 \$ pour l'année 2018

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 28 121 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal- MIDI-Ville (2018-2021);

Organisme	Projet et Période	Montant
Centre communautaire Petite-Côte	Le Repère 2018-10-08 au 2019-03-27	13 871 \$
La Maisonnette des parents	L'hiver on "sport" !!! 2018-12-26 au 2019-03-06	14 250 \$

D'approuver les deux conventions avec contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contributions financières;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1187769003

CA18 26 0280

Approuver une entente avec l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » pour la réalisation d'activités aux patinoires des parcs Molson et du Pélican pour l'hiver 2019 - Octroyer une contribution financière de 14 250 \$, à même le budget de fonctionnement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver l'entente à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont » afin de le soutenir dans la réalisation d'activités offertes aux citoyens aux patinoires des parcs Molson et du Pélican, pendant l'hiver 2019;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente;

D'octroyer à cet effet, une contribution financière maximale totale de 14 250 \$ (7 125 \$ par parc), toutes taxes incluses le cas échéant, à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à verser comme suit:

Montant maximal des versements	
	Hiver 2019
1er versement: janvier 2019	12 825 \$
2e versement: Dans les 30 jours suivant la remise du rapport de fin de projet jugé conforme	1 425 \$
Total	14 250 \$

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1187817001

CA18 26 0281

Autoriser un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant net de 47 933,79 \$ pour la fourniture de mobiliers urbains dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Shamrock

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant de 47 933,79 \$.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1184646004

CA18 26 0282

Autoriser une dépense totale de 453 215,35 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat au même montant à « Tech Vac Environnement inc. » pour des services de nettoyage des conduites d'égout incluant le transport et la disposition des résidus à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour 3 ans - Appel d'offres public 18-17208 / RPPS18-07056-OP (4 soumissionnaires)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 453 215,35 \$, taxes incluses, pour des travaux de nettoyage des conduites d'égout incluant des heures additionnelles d'opérations en cas d'urgence, le transport et la disposition des résidus dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant pour une période de 3 ans;

D'accorder à l'entreprise « Tech Vac environnement inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 453 215,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17208 / RPPS18-07056-OP (4 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1187884002

CA18 26 0283

Autoriser une dépense additionnelle de 178 211,25 \$, taxes incluses - Augmenter la valeur des contrats accordés à « Expertise Sports Design LG Inc. » pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux, à « Construction Vert Dure inc. » pour la réalisation des travaux d'infrastructure, et à « Solmatech inc. » pour le suivi qualitatif des matériaux du projet de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / minisoccer / rugby / football avec surface synthétique au parc Étienne-Desmarteau (Contrats RPPS17-01009-OP, RPPP18-01013-OP et Bon de commande 1271107)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

Appel d'offres RPPS17-01009-OP

D'autoriser une dépense additionnelle et d'augmenter le contrat de 45 990 \$, taxes incluses, pour les services professionnels accordés à « Expertise Sports Design LG Inc. » pour la conception et la réalisation des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / minisoccer / rugby et football avec surface synthétique, au parc Étienne-Desmarteau, de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Appel d'offres RPPA18-01013-OP

D'autoriser une dépense additionnelle et d'augmenter le contrat de 114 975 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / minisoccer / rugby et football avec surface synthétique, au parc Étienne-Desmarteau, contrat accordé à « Construction Vert Dure inc. », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Contrat de gré à gré, bon de commande 1271107

D'autoriser une dépense additionnelle et d'augmenter le contrat de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour les services professionnels accordés à « Solmatech inc. » pour le suivi qualitatif des matériaux lors de l'exécution des travaux de transformation d'un terrain de soccer en un terrain de soccer / minisoccer / rugby et football avec surface synthétique, au parc Étienne-Desmarteau, de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1187424002

Madame Stephanie Watt reprend son siège à 22 h.

CA18 26 0284

Approuver une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de « Développements CP FPI PDI Québec Ltée. », pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, un terrain sis à la place Basile-Patenaude, d'une superficie approximative de 35 700 pi² à des fins de jardin communautaire, pour une dépense totale estimée à 256 279,28 \$, taxes incluses. Ouvrage 6026

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver une convention de prolongation de bail pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, par laquelle la Ville de Montréal loue de « Développements CP FPI PDI Québec Ltée. », un terrain de forme irrégulière, sis à la place Basile-Patenaude dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, d'une superficie approximative de 35 700 pi² à des fins de jardin communautaire, pour une dépense totale estimée à 256 279,28 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1187029001

Permettre à « Construction Bau-Val inc. » de poursuivre l'exécution du contrat de construction de trottoir et de chaussée dans le secteur De Saint-Vallier/des Ateliers/De Chateaubriand, et ce, malgré son inscription au Registre des personnes inadmissibles et son défaut réputé, en vertu de l'article 28 du *Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle*

CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ SÉANCE TENANTE DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE DU CONSEIL.

20.08 1184646009

CA18 26 0285

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 août 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 28 juillet au 24 août 2018 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 août 2018, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 28 juillet au 24 août 2018 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1180081016

CA18 26 0286

Édicter quatre ordonnances - Programmation d'événements publics : « Cross-Country », « Silent Disco », « Pâtisserie Alati-Caserta - 50^e anniversaire », « Vélo sur glace » et « Duathlon Relève » et approuver une entente avec le Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)*, l'ordonnance numéro 2018-26-071 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)*, l'ordonnance numéro 2018-26-072 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2018-26-073 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance numéro 2018-26-074 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'approuver l'entente entre le Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « Championnat provincial de cross-country »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1188095001

CA18 26 0287

Édicter une ordonnance autorisant le bruit provoqué par l'exécution des travaux de construction des infrastructures relatives à la mise en place du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX), entre les rues Sherbrooke Est et Bélanger, pour la période allant du 17 septembre 2018 au 21 août 2022 inclusivement

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu de l'article 23 du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (RCA-109, a. 1) (R.R.V.M., c. B-3) de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie, l'ordonnance numéro 2018-26-075, autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux de construction des infrastructures relatives à la mise en place du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX), entre les rues Sherbrooke Est et Bélanger, pour la période allant du 17 septembre 2018 au 21 août 2022 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1180963053

CA18 26 0288

Édicter une ordonnance afin d'autoriser une obligation de virage à droite à l'approche est de l'intersection de l'avenue Shamrock et de la rue Saint-Dominique, et afin d'autoriser une obligation de virage à droite à l'approche est de l'intersection de l'avenue Shamrock et du boulevard Saint-Laurent

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une obligation de virage à droite à l'approche est de l'intersection de l'avenue Shamrock et de la rue Saint-Dominique;

D'autoriser une obligation de virage à droite à l'approche est de l'intersection de l'avenue Shamrock et du boulevard Saint-Laurent;

D'édicter à cette fin l'ordonnance numéro 2018-26-076, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1186235004

CA18 26 0289

Donner un avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) »

Le maire d'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) », et dépose le projet de règlement.

40.04 1186690001

CA18 26 0290

Donner un avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) », afin de protéger les maisons *shoebox*

La conseillère d'arrondissement du district du Vieux-Rosemont, Madame Christine Gosselin, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) », afin de protéger les maisons *shoebox*.

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François William Croteau

Et résolu :

D'adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (CA-6) », afin d'améliorer la protection des maisons *shoebox*;

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation;

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1180963048

CA18 26 0291

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 700 000 \$, pour la réalisation du Programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2618-002), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 septembre 2018;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 7 700 000 \$, pour la réalisation du Programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2618-002), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 700 000 \$, pour la réalisation du Programme de dotation et de protection des bâtiments » (RCA2618-002), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1180081012

CA18 26 0292

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2618-003), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 septembre 2018;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2618-003), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021, a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt 6 500 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2618-003), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1180081013

CA18 26 0293

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2618-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 septembre 2018;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2618-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021, a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs » (RCA2618-001), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1180081014

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 22 h 03.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Katerine Rowan
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 novembre 2018.